



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION, DES ÉLECTIONS,
DU COMMERCE ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

section utilité publique

Evreux, le 29 mai 2015

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS

Société COPIREL

à Criquebeuf-sur-Seine

Par arrêté préfectoral n°D1-B1-15-449 du 29 mai 2015, le préfet de l'Eure a modifié l'arrêté du 17 septembre 2014 autorisant la société COPIREL à exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement à Criquebeuf-sur-Seine.

L'arrêté préfectoral fixe les mesures jugées nécessaires à la prévention des risques susceptibles d'être occasionnés par l'exploitant.

Une copie dudit arrêté est déposée à la mairie de Criquebeuf-sur-Seine ainsi qu'à la Préfecture de l'Eure - direction de la réglementation et des libertés publiques - bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique, à la disposition de toute personne intéressée.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau,

Benjamin PERIER